

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L’ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du Mardi 28 Juin 2022



EXTRAIT N° 2022.00134 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 60
↪ présents : 46
↪ représentés : 12

Date de convocation :

Mercredi 22 Juin 2022

Secrétaire de séance :

Mme Noëlle RUBAUD

L’an deux mille vingt deux, le vingt huit juin à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Région Nazairienne et de l’Estuaire s’est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN

DONGES : Mme Magalie PIED

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Catherine LUNGART, M. Pascal HASPOT, M. Mathieu COENT

SAINT-JOACHIM : Mme Marie Anne HALGAND, M. Roger VEILLAUD

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND, Mme Lydia MEIGNEN

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Gaëlle BENIZE(visio), Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Xavier PERRIN, M. Alain GEFFROY, Mme Béatrice PRIOU, Mme Emmanuelle BIZEUL, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Julia MOREAU, Mme Martine DARDILLAC, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBAUD, M. Gwénolé PERONNO, Mme Hanane REBIHA (Visio), M. Philippe CAILLAUD, Mme Capucine HAURAY, Mme Pascale HASSANE

TRIGNAC : M. Claude AUFORT, Mme Dominique MAHE-VINCE, M. Jean Louis LELIEVRE, Mme Laurence FREMINET, M. David PELON

Absents représentés :

DONGES : M. François CHENEAU donne pouvoir à Mme Catherine LUNGART, M. Daniel SIMON donne pouvoir à Mme Magalie PIED

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Pascal PLISSONNEAU donne pouvoir à M. Michel MOLIN

PORNICHET : M. Rémi RAHER donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-NAZAIRE : Mme Lydie MAHE donne pouvoir à M. Eric PROVOST, M. Alain MANARA donne pouvoir à Mme Emmanuelle BIZEUL, M. Christophe COTTA donne pouvoir à Mme Dominique TRIGODET, M. Jean Luc GUYODO donne pouvoir à M. Eddy LE CLERC, M. Dennis OCTOR donne pouvoir à Mme Béatrice PRIOU, M. Michel RAY donne pouvoir à Mme Céline PAILLARD, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénolé PERONNO, M. Jean Luc SECHET donne pouvoir à Mme Céline GIRARD-RAFFIN

Absents excusés :

DONGES : Mme Alice MARTIENNE

PORNICHET : M. Yannick JOUBERT

Commission : Commission Ressources humaines

Objet : Personnel - Poste de manager de centre-ville – Renouvellement et approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Conseil Communautaire du Mardi 28 Juin 2022**

Commission : Commission Ressources humaines

Objet : Personnel - Poste de manager de centre-ville – Renouvellement et approbation

Sylvie CAUCHIE, Vice-présidente,

Expose,

La revitalisation du centre-ville, cœur d'agglomération, figure au cœur du projet politique de la CARENE et est une priorité du projet stratégique de la Ville de Saint-Nazaire. Les grandes lignes du programme politique sont : Soutenir le commerce et développer des animations, venir en centre-ville plus facilement, offrir un centre-ville verdoyant, habité et plus agréable ainsi que développer l'emploi.

A cet effet, la CARENE a procédé à la création d'un poste de manager de centre-ville et, par délibération du 26 mars 2019, le Conseil Communautaire a autorisé le recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir ce poste. Le contrat arrivant à échéance en août 2022, une procédure de recrutement a été lancée afin de pourvoir ce poste et assurer ainsi la continuité du service.

Placé sous la responsabilité du responsable du service commerce et au sein de la Direction générale adjointe Transition, emploi et développement économique, le manager de centre-ville se voit confier la mise en œuvre du plan d'action stratégique et la coordination de l'ensemble des partenaires en vue d'assurer le développement de l'attractivité et du dynamisme du centre-ville. Dans ce cadre, ses principales missions sont les suivantes :

Accompagnement des commerçants du centre-ville

- Développer une relation de proximité et de confiance avec les commerçants du centre-ville de Saint-Nazaire, et assurer l'interface avec les différents services de la ville,
- Etre l'interlocuteur référent des associations de commerçants et les accompagner dans leurs actions ; animer le comité de liaison ou les réunions d'information des commerçants,
- Assurer le suivi des actions commerciales portées par les associations et acteurs privés dans le centre-ville, et coordonner l'action des services de la Ville le cas échéant,
- Assurer le suivi des actions organisées par la Ville, pour mobiliser les commerçants du centre-ville ; assurer le lien avec les actions touristiques portées par l'office de tourisme,
- Animer le réseau local de professionnels : agences immobilières, notaires, comptables, banquiers...

Développement commercial

- Contribuer à la stratégie de développement commercial du centre-ville,
- Accompagner et démarcher des porteurs de projets commerciaux indépendants souhaitant s'implanter ou se développer,
- Sous l'égide du responsable de service, assurer l'interface des enseignes nationales présentes dans le centre-ville ou l'accueil de celles souhaitant s'y implanter,
- Proposer toute action innovante dynamisant le commerce du centre-ville,
- Participer à l'instruction des demandes de subventions des commerçants et des demandes de terrasses, émises par les commerçants du centre-ville et proposer le cas échéant des évolutions.

Veille et reporting

- Contribuer à la production d'un observatoire du commerce en particulier sur le centre-ville,
- De manière générale, assurer une veille sur le centre-ville de Saint-Nazaire et diffuser l'information auprès de la hiérarchie comme des élus.

Compte tenu des besoins du service et dans la mesure où aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique, il vous est demandé d'autoriser le recours à un agent contractuel sur la base d'un contrat d'une durée de trois ans afin de pourvoir ce poste à compter du 26 août 2022, en application de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique.

Au regard du niveau de compétences exigées et de l'expérience requise dans des fonctions similaires, il sera rémunéré en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux et bénéficiera du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) applicable au groupe métier auquel il appartient.

En conséquence, je vous demande, mes cher-es Collègues, de bien vouloir :

- Approuver le renouvellement du poste de manager de centre-Ville,
- Autoriser le recours à un agent contractuel,
- Autoriser le Président ou son représentant à signer les pièces s'y rapportant.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au chapitre 012 du budget principal de la CARENE.

Le Président,
David SAMZUN

Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :

ADOpte A LA MAJORITE (51 pour, 6 contre et 1 abstention)